

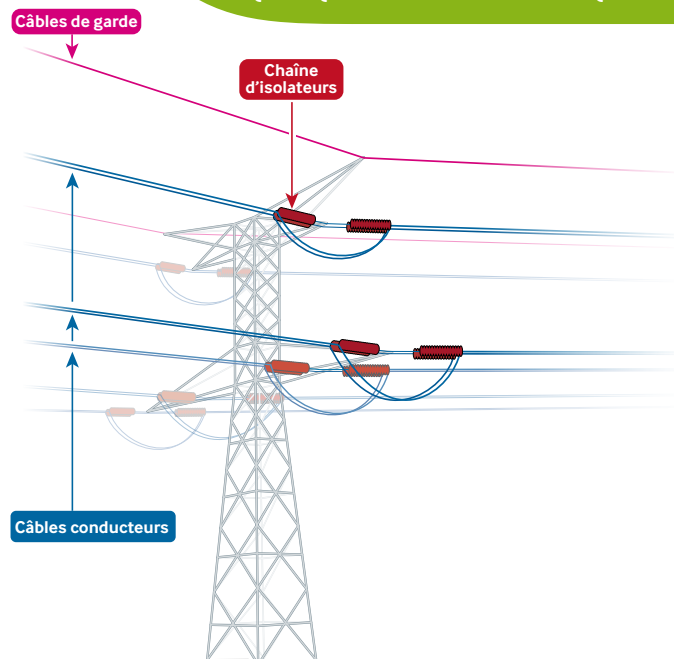
En 2011, RTE a engagé dans le département de l'Ardèche, des travaux de maintenance sur le réseau 400 000 volts reliant Lyon à Montélimar afin de le sécuriser et de l'optimiser. Ces opérations, qui se dérouleront sur 4 ans, permettront à RTE de répondre à la demande de l'État qui, suite aux fortes tempêtes de ces dernières années, a souhaité la mise en œuvre d'un programme national de sécurisation du réseau dans l'objectif de limiter les risques de coupures et leurs conséquences.

Dans un premier temps, les travaux de sécurisation ont consisté à réaliser des opérations de maintenance pour renforcer les pylônes (fondations et structures), et parfois les remplacer.

En 2015, les travaux d'optimisation de la ligne, débutés en 2012, se poursuivent. Ils consistent à remplacer les câbles actuels par des câbles plus performants pour assurer la continuité de l'alimentation électrique en situation de secours.

Ligne Ouest	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Reconstruction des pylônes ou renforcement de leurs structures et de leurs fondations	→		→		→		
Remplacement progressif des câbles			→	→	→	→	→

QUELQUES RAPPELS TECHNIQUES



Câbles de garde

Au nombre de deux, ils ne transportent pas de courant. Disposés au-dessus des câbles conducteurs, ils les protègent de la foudre. Lors des travaux de maintenance, l'un d'eux sera muni de fibres optiques permettant le transit des signaux de télécommunications nécessaires à l'exploitation du réseau public de transport d'électricité.

Chaîne d'isolateurs

Généralement en verre, elles assurent l'isolement électrique entre le pylône et le câble sous tension. Les isolateurs sont d'autant plus nombreux que la tension est élevée.

Câbles conducteurs

Le courant électrique est transporté par des câbles sous tension appelés conducteurs. Leur isolation est assurée par l'air et non par une gaine isolante.

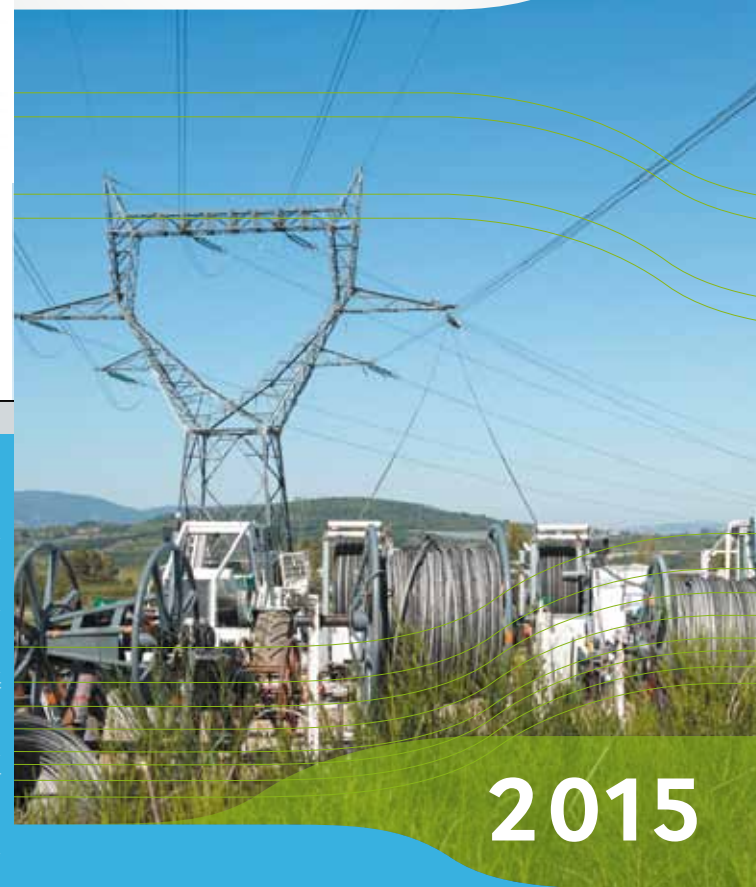
De nouveaux câbles « à faible dilatation »

Parmi les différentes technologies étudiées par RTE, celle des câbles à faible dilatation a été retenue.

À diamètre équivalent, ces câbles autorisent des souplesses d'exploitation supplémentaires et évitent ainsi la construction de nouvelles lignes.

Rte

Réseau de transport d'électricité



2015

Ardèche TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LE RÉSEAU 400 000 VOLTS ENTRE LYON ET MONTÉLIMAR

Optimisation des lignes

RTE Rhône-Alpes Auvergne
Centre D&I - Développement-Ingénierie
5 rue des Cuirassiers - TSA 61002
69501 LYON CEDEX 03
www.rte-france.com

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est une entreprise de service. Notre mission fondamentale est d'assurer à tous nos clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre.

RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 46 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE emploie 8400 salariés. En Rhône-Alpes Auvergne, RTE emploie 950 collaborateurs pour ses 13 600 km de lignes haute et très haute tension.

LA NATURE DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DE LA LIGNE

L'objectif de RTE est d'améliorer et de sécuriser le réseau existant pour garantir durablement l'alimentation en électricité.

REPLACEMENT DES CÂBLES CONDUCTEURS



/ Mise sur poulies des câbles actuels et dépose du matériel présent sur les câbles (entretoises, balises etc.).



/ Déroulage sous tension mécanique pour éviter que le câble ne touche le sol et limiter les perturbations pour les activités sous les zones surplombées.



/ Accrochage des nouveaux câbles aux supports de suspension et d'ancrage.



/ Pose du nouveau matériel sur les câbles (entretoises, balises etc.) et évacuation des câbles déposés.

REPLACEMENT D'UN CÂBLE DE GARDE

Pose de fibre optique incorporée à l'un des deux câbles de garde remplacé selon les mêmes procédés pour sécuriser les moyens de communication de RTE. Cette innovation contribuera également à la réduction de la fracture numérique sur le territoire.



> De nouveaux câbles « à faible dilatation ». Des différentes technologies étudiées par RTE, c'est celle dite des câbles à faible dilatation, qui a été retenue. À diamètre équivalent, ces câbles autorisent des souplesses d'exploitation supplémentaires et évitent ainsi la construction de nouvelles lignes.

LES COMMUNES DE L'ARDÈCHE CONCERNÉES PAR LES TRAVAUX EN 2014

Les travaux de déroulage des câbles interviendront au printemps 2015 puis d'août à octobre 2015. Ils concerneront 14 communes ardéchoises et 2 communes iséroise (Saint-Maurice-L'Exil et Le Péage-de-Roussillon) surplombées par la ligne.



DES GARANTIES POUR L'ENVIRONNEMENT

RTE en tant qu'entreprise soucieuse de l'impact de son activité sur l'environnement s'engage tout particulièrement à l'occasion de ces travaux de maintenance à :

/ Avant le début des travaux

- réaliser des diagnostics sur les milieux naturels sensibles, les espèces protégées et les milieux agricoles,
- définir les modes opératoires les plus adaptés,
- en privilégiant un accès par les pistes existantes et avec des moyens nécessitant une faible empreinte au sol,
- en balisant les milieux naturels sensibles,
- en coordonnant le chantier avec les calendriers agricoles.

/ Pendant les travaux

- avoir un suivi rapproché,
- prévoir des mesures spécifiques (ex. : maîtrise des espèces invasives, reconduite et actualisation du balisage avifaune existant).



DES ENGAGEMENTS AUPRÈS DES AGRICULTEURS

/ Parce que 70 % des pylônes se trouvent en zone agricole, RTE s'engage spécifiquement envers les agriculteurs :

- en nouant des partenariats avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche pour assurer l'information des agriculteurs et veiller à la meilleure prise en compte de leurs contraintes,
- en appliquant les protocoles d'accord sur les dommages permanents et instantanés pouvant résulter des travaux.